**Zeitschrift:** Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse

Herausgeber: Société Forestière Suisse

**Band:** 54 (1903)

Heft: 3

**Artikel:** Les reboisements dans le Haut-Jura

Autor: [s.n.]

**DOI:** https://doi.org/10.5169/seals-785699

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF:** 09.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

des tiges de cette essence sont extraordinairement droites et propres en branches; elles sont surtout utilisées pour la fabrication des sabots. Les ouvriers occupés à cette petite industrie, de même que les fendeurs de merrains, se construisent dans l'enceinte des coupes, des baraquements primitifs dans lesquels ils habitent toute l'année. — Le bois de hêtre destiné à la fabrication des sabots doit être travaillé vert; un m³ livre 60 à 70 paires de sabots vendus à peu près à raison de fr. 9 la douzaine de paires.

La gravure donnée en tête de ce numéro représente un chantier de débit installé sur le parterre d'une coupe. Il s'agit d'un peuplement mélangé, âgé de 170 ans et d'une hauteur moyenne de 29 m., croissant sur des sables granitiques, à l'altitude de 315 m.

Les deux vues intercallées dans le texte concernent la forêt domaniale de Bagnolet. La première représente une coupe secondaire dans un peuplement de chênes déjà âgés et en partie sur le retour. La seconde montre une chênaie pure de 80 à 85 ans, avec un sousbois de hêtre obtenu en grande partie artificiellement. Les chênes ont une hauteur moyenne de 22 m. La forêt de Bagnolet croît sur un terrain lehmeux très fertile, appartenant au tertiaire supérieur et se trouve à 250 m. au-dessus du niveau de la mer.



# Les reboisements dans le Haut-Jura.

Les effets climatériques des reboisements ne seront peut-être nulle part aussi immédiatement ressentis que dans le Jura. Dans les Alpes la profondeur souvent très grande des vallées, leur orientation et la protection que leur accordent les hautes cimes qui les dominent sont souvent des facteurs climatériques plus importants que ne le sont les forêts. Ainsi le Valais ne doit certes pas à ces dernières — si peu en honneur dans ce pays — son climat doux et méridional. Il en est bien autrement dans le Haut-Jura. Là nous nous trouvons en présence de vallons peu encaissés, même souvent de vallées très peu prononcées dont le parallélisme entre-

coupé de croupes basses et arrondies donne plutôt l'impression d'un vaste plateau légèrement mamelonné. Ces vallées ou groupes de vallées tendant du sud-ouest au nord-est sont grandement ouvertes aux courants continentaux froids et desséchants. C'est bien plutôt à son orientation et à sa configuration horizontale que le Jura doit sa réputation de rudesse et son caractère froid et neigeux qu'à son altitude au dessus du niveau de la mer. Placé en avantposte entre le plateau suisse et les plaines françaises le Jura n'est abrité d'aucun côté, au contraire son dos arrondi et strié est exposé à tous les vents, à toutes les athmosphéries, à toutes les variations de température et de pression. Le Jura semble ainsi le rendez-vous préféré et permanent de ce qu'on appelle chez-nous les "quatre temps". Les extrêmes y sont violents et ils s'y touchent. Sur une ligne de 2 ou 3 kilomètres il est facile de trouver ici un riche vignoble murissant ses pampres dorés et là un vallon où les avoines même échappent par fois et par miracle seulement aux gelées précoces d'août et de septembre, et il n'est pas rare qu'il faille déterrer les pommes de terre dans la neige.

Les extrêmes semblent ainsi plus excessifs et plus frappants que dans nombre de contrées alpestres et la lutte pour l'existence du paysan jurassien est plus pénible quelquefois et moins lucrative que celle du pâtre des Hautes-Alpes. Témoin en est la dépopulation croissante des hauts vallons jurassiques. Chaque année les villages voient leur effectif s'amoindrir et ce reflux vers les centres et vers la plaine est plus frappant encore si l'on observe les fluctuations des habitants des hameaux et des maisons isolées. Lorsqu'une telle ferme isolée devient la proie des flammes, nul ne songe, le plus souvent à la rebâtir. Les terres sont absorbées par les fermes voisines, et la famille incendiée s'expatrie. Le haut Jura est rempli de ces ruines de chalets brûlés, dont on n'a même pas exploité les décombres. Les murs noircis dressent leur profil lamentable dans le ciel et augmentent la désolation des versants monotones et nus. Ici ou là, dans les anciennes ruines la vie s'est toute fois réveillée. Un saule a germé, sous son abri une nichée de sapin a éclos et au printemps toutes ces cimes verdoyantes et ces chatons d'argent sont pour nous comme une leçon de chose, un encouragement à ressusciter sur ce cimetière de ruines la jeunesse immortelle de la forêt.

Sous l'influence de ce retrait de la population et la concentration des terres dans les mains de propriétaires toujours moins nombreux, le pays court le risque de voir son agriculture dégénérer et redevenir extensive, d'intensive qu'elle était. La culture extensive devient bientôt un danger pour la forêt. Elle introduit dans les campagnes le grand propriétaire spéculateur plutôt que cultivateur. Elle attire par l'abaissement graduel du prix des terres, le commerçant, le marchand de bois, qui vient donner le coup de mort à une exploitation déjà peu rémunératrice, en détruisant d'un coup la seule richesse réelle renfermée encore sur le domaine, la forêt. Les prés sont maigres et les courants créés par la coupe rase, les appauvriront complètement. Les immeubles sont caducs et l'absence de bois sur la propriété hâtera leur ruine. A la place des pâturages herbeux la coupe rase laissera un sol dégradé ou la roche et les graviers reprendront partout leur droit faute d'abri contre le soleil et les vents.

Quant aux vallons peu profonds, chaque brêche pratiquée dans le manteau de forêt recouvrant les coupes qui ne les abritent qu'imparfaitement déjà, vu leur peu d'élévation, les rend plus froids, plus venteux, plus inhabitables. Chacun connaît la propriété du boisement des crêtes consistant à relever les courants athmosphériques et à les rejeter plus loin dans le sens de la tangente tandis que sur des croupes dépourvues d'arbres les courants épousent les sinuosités du sol et coulent pour ainsi dire comme une fleuve le long des pentes jusque dans le fond des vallons. Moins ces vallons seront profonds et plus ils seront évasés — ce qui est précisément le cas dans le Haut Jura —, plus ils seront balayés et éprouvés par les courants d'air.

C'est donc aussi bien pour des raisons économiques que pour des raisons climatériques que le reboisement des croupes jurassiques s'impose et se justifie. Ce reboisement s'opposerait à la dégradation successive d'un sol inculte parce que inhabité. Il augmenterait la richesse immobilière du pays et contribuerait ainsi à retenir une population, qui émigre faute de gains suffisants. Il constituerait une barrière vivante contre l'action des extrêmes de climat et augmenterait ainsi en une appréciable mesure, le bienêtre de la population de ces régions, tout en augmentant ses ressources. Il ne s'agit pas en effet de fournir à ces populations déjà

très peu denses plus d'espace et plus d'air — elles en ont trop —, mais bien plutôt de leur procurer un abri, à élever devant elles comme une forteresse, leur garantissant la réussite des semailles, la protection des récoltes, un climat tempéré.

Un Haut-Jura bien boisé, solidement agencé pour pouvoir résister à l'action des influences continentales est sous tous les rapports une nécessité, un but à poursuivre et à réaliser.

Il est donc utile de citer l'exemple que donnent dans cette voie l'Etat de Neuchâtel et la Commune de la Chaux-de-Fonds, espérant en le faisant connaître, lui susciter des imitateurs.

Sur la chaîne de Pouillerel s'étendant entre des localités de la Chaux-de-Fonds et du Locle, et les abritant au Nord, les précités, agissant comme propriétaires de domaines, vont entreprendre le reboisement d'environ 40 hectares de pâturage dénudé et créer ainsi plusieurs groupements de forêt, qui transformeront totalement l'aspect désolé du paysage. Ce reboisement, de hauts plateaux de 1200 m. d'altitude, où à côté des résineux, épicéa et sapin, on introduira des essences feuillues de protection, comme le hêtre, l'érable, la verne, l'alizier et le sorbier, n'est non seulement destiné à améliorer le climat, il constitue également une bonne spéculation en regard des populations denses établies au pied de Pouillerel et des besoins croissants de deux localités industrielles de 37,000 et 15,000 âmes, lesquelles tirent actuellement une forte proportion de leurs bois de construction et de chauffage, soit du Jura bernois, soit de la France.  $P \dots v$ .



# Affaires de la Société.

Nous nous voyons dans l'obligation de renvoyer au prochain numéro le compte rendu de l'Assemblée générale du 2 mars, à Olten. — De même, les décisions prises par le Comité permanent, dans ses dernières séances.

